

Le 18 mai 2020

**Victoire de Civitas : le gouvernement français
condamné par le Conseil d'Etat !**



Saisi sur requête **déposée en premier lieu par CIVITAS**, puis par plusieurs associations de catholiques, le juge des référés du Conseil d'Etat **vient de condamner l'État français** en lui rappelant que la liberté religieuse est une liberté constitutionnelle et qu'elle ne saurait être limitée par des mesures manifestement attentatoires à l'exercice des libertés publiques. Le juge administratif confirme ainsi une jurisprudence constante dont la solennité avait déjà été soulignée en 2005.

Le gouvernement se voit donc contraint, **dans un délai de 8 jours**, de réformer le dispositif prévu par le décret du **11 mai 2020**, en vue de faciliter l'exercice du culte et de permettre, par conséquent, la restauration des célébrations religieuses.

Alors que les évêques français demeurent confinés dans leurs évêchés, Civitas se réjouit, aux côtés d'autres associations de catholiques qui lui ont emboîté le pas, d'avoir contribué à la libération du culte catholique.

Communiqué du Conseil d'Etat

Le juge des référés du Conseil d'Etat ordonne au Gouvernement de lever l'interdiction générale et absolue de réunion dans les lieux de culte et d'édicter à sa place des mesures strictement proportionnées aux risques sanitaires et appropriées en ce début de « déconfinement ».

Saisi par plusieurs associations et requérants individuels, le juge des référés du Conseil d'État rappelle que la liberté de culte, qui est une liberté fondamentale, comporte également parmi ses composantes essentielles le droit de participer collectivement à des cérémonies, en particulier dans les lieux de culte. Elle doit, cependant, être conciliée avec l'objectif de valeur constitutionnelle de protection de la santé.

Dans l'ordonnance rendue ce jour, le juge des référés relève que des mesures d'encadrement moins strictes que l'interdiction de tout rassemblement dans les lieux de culte prévue par le décret du 11 mai 2020 sont possibles, notamment compte tenu de la tolérance des rassemblements de moins de 10 personnes dans d'autres lieux ouverts au public dans le même décret.

Il juge donc que l'interdiction générale et absolue présente un caractère disproportionné au regard de l'objectif de préservation de la santé publique et constitue ainsi, eu égard au caractère essentiel de cette composante de la liberté de culte, une atteinte grave et manifestement illégale à cette dernière.

*En conséquence, **il enjoint au Premier ministre de modifier, dans un délai de huit jours**, le décret du 11 mai 2020 en prenant les mesures strictement proportionnées aux risques sanitaires encourus et appropriées aux circonstances de temps et de lieu applicables en ce début de « déconfinement », pour encadrer les rassemblements et réunions dans les établissements de culte.*

Post-Scriptum : Une procédure devant le Conseil d'Etat est très onéreuse. Nous avons besoin de votre générosité pour enfin rendre au Christ le culte public auquel Il a droit.

Aider Civitas

Une adhésion, un abonnement, un don si modique soit-il, c'est contribuer à maintenir debout l'étendard de la Chrétienté !

[S'abonner à la revue](#)

S'abonner à la revue Civitas : 30 €

Souscrire

- Si paiement par chèque, chèque à l'ordre **d'ADF-Civitas**, envoyé à :

Secrétariat Civitas, 1 rue de la Maubette, 03140 Etroussat

- Pour les résidents hors de France, possibilité de faire s'abonner, par virement bancaire en mentionnant **OBLIGATOIREMENT son adresse postale** :

Banque Postale : **FR02 2004 1010 1251 9584 8B03 351 – PSSTFRPPSCE**

Les abonnements ne donnent pas lieu à l'émission d'un reçu fiscal.

[Adhérer à Civitas](#)

Adhésion (l'adhésion à Civitas n'est pas exclusive de l'adhésion à une autre organisation) :

normale : 30 € - de soutien : 50 € - Jeunes (18-25 ans) : 15 €

- Par virement en indiquant adresse postale et adhésion :

Banque Postale : **FR02 2004 1010 1251 9584 8B03 351 – PSSTFRPPSCE**

- Par chèque à l'ordre **d'ADF-Civitas**, envoyé à :

Secrétariat Civitas, 1 rue de la Maubette, 03140 Etroussat

[Faire un don à Civitas](#)

- **Par virement** en indiquant adresse postale et don :

Banque Postale : **FR02 2004 1010 1251 9584 8B03 351 – PSSTFRPPSCE**

- **Par chèque** à l'ordre d'**ADF-Civitas**, envoyé à :

Secrétariat Civitas, 1 rue de la Maubette, 03140 Etroussat

Votre don vous donne droit à une réduction d'impôt à hauteur de 66% de son montant, dans la limite de 20% du revenu imposable. Les dons sont plafonnés à 7500€ par personne physique et par an pour l'ensemble des mouvements politiques.

Les dons doivent provenir de personne physique et leur règlement provenir du compte personnel ou du compte du conjoint du donateur.

Les dons de personnes morales (entreprise, association, collectivité...) ne sont pas autorisés. Les reçus fiscaux sont émis et envoyés dans le premier trimestre de l'année qui suit le don. *Nos seuls moyens financiers proviennent de votre générosité. Merci.*

Veuillez me retirer de votre liste de diffusion

Le Salon Beige

Blog quotidien d'actualité par des laïcs catholiques

Mardi 19 mai 2020

Chers amis,

C'est avec une immense joie que j'ai appris, comme beaucoup d'entre vous, notre victoire au Conseil d'Etat: ce dernier exige du gouvernement qu'il restaure notre liberté de culte piétinée par le décret de "déconfinement". Comme quoi il vaut toujours la peine de se battre! Un grand merci à tous pour votre soutien à cette cause qui nous dépassait tous.

Toujours au plan spirituel, je vous invite à vous inscrire pour la traditionnelle neuvaine au Saint-Esprit entre l'Ascension et la Pentecôte organisée par l'association Marie de Nazareth et dont le Salon beige est partenaire. Vous pouvez vous inscrire ici.

Notre campagne contre les subventions à la presse démarre en fanfare. **Vous pouvez la signer et la faire signer en cliquant ici.**

J'attire aussi tout particulièrement votre attention sur le **sondage de cette semaine au sujet du salaire maternel**. Il serait temps que la société française reconnaisse que la mission de la mère de famille est l'une des plus importantes qui soient pour la société et qu'il est scandaleux que les mères au foyer soient considérées comme "ne faisant rien". Vous pouvez voter en bas de cette lettre.

Je vous rappelle nos derniers sondages:



- le regroupement familial;
- la sortie de l'euro;
- l'énergie nucléaire;
- la hausse des budgets militaires.
- la défiscalisation des bénéfices laissés dans l'entreprise;
- la suppression du droit du sol;
- l'idéologie du genre dans les écoles;
- l'abrogation de la loi Taubira;
- l'interdiction du salafisme en France;
- la suppression de l'impôt progressif sur le revenu;
- la défense de la clause de conscience des médecins.

Enfin, je vous propose un livre à contre-courant sur Donald Trump. Ecrit par Guy Millière, universitaire français résidant aux Etats-Unis, il est court et facile à lire - et c'est une bonne introduction pour comprendre les enjeux de la prochaine élection présidentielle américaine (même s'il a été écrit pour la précédente). **Profitez de notre promotion: le port est offert et le livre coûte donc 15 € port compris.**

N'hésitez pas non plus à proposer notre offre découverte **des "4 Vérités"** autour de vous. **Vous pouvez vous inscrire (ou inscrire vos amis) sur cette page** pour recevoir gratuitement les 4 prochains numéros.

Un grand merci à ceux qui ont fait un don au Salon beige ces dernières semaines.

C'est toujours possible ici. **Merci beaucoup à tous pour votre soutien!**

Fidèlement

Guillaume de Thieulloy,

directeur du Salon beige



**En marche... vers le flicage des
enfants scolarisés!**

De Paul Barillon, docteur en droit public: **Le principe du flicage des élèves par un gouvernement qui a peur...**



**Cardinal Müller: Dans certains pays,
on se sert malheureusement de la
crise à des fins partisans**

Interrogé dans *Die Tagespost*, le cardinal Müller répond à ceux qui lui reprochent d'avoir signé aux fidèles catholiques et aux hommes de bonne volonté...



Manifestations devant les
préfectures pour dénoncer
le coup d'Etat sanitaire

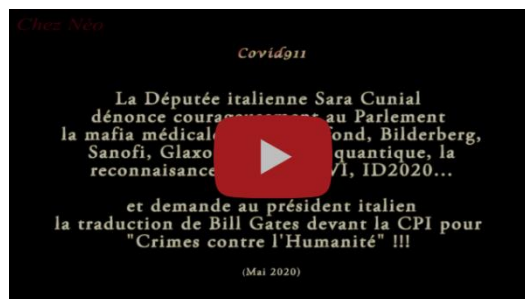
Depuis quelques jours, des jeunes gens manifestent devant des préfectures, tout en respectant les règles sanitaires, pour dénoncer la restriction de nos libertés...



La sordide histoire du "garçon
dont on voulait faire une fille"

Les temps changent. Voici quelques années, lorsque les opposants à la loi Taubira dénonçaient les dangers de l'idéologie du genre, on leur disait qu'il s'agissait d'un fantasme complotiste...

**Le livre de la
semaine**



Le député italien Sara Cunial
demande l'arrestation de Bill Gates
pour "crime contre l'humanité"



Ces financiers qui dirigent le monde
– Black Rock

En savoir plus



3. Ne se prononce pas



Interdisons les subventions à la presse!

Pour voter, c'est ici.

Vous recevez ce message parce que vous vous êtes inscrit sur notre site www.ifamnews.fr

International Organization for the Family 3, rue de l'Arrivée Paris 75015 France
[Ajoutez-nous à votre carnet d'adresses](#)

support@lesalonbeige.fr
<https://www.lesalonbeige.fr>

Le Salon Beige

Blog quotidien d'actualité par des laïcs catholiques

Vous voulez changer la façon dont vous recevez ces messages?
Vous pouvez à tout moment [vous désabonner](#) si vous ne souhaitez plus les recevoir.
Vous pouvez mettre [à jour vos préférences](#).

AU QUÉBEC

https://www.tvanouvelles.ca/2020/05/17/unis-pour-la-reouverture-des-lieux-de-culte?fbclid=IwAR2_uqzNoH4MO3maEW17QjIPHPMDISjubuV2-Ix_P1IwrMJOkCnJ1Z18oBg

[ACTUALITÉS](#)

[SOCIÉTÉ](#)

[UNIS POUR LA RÉOUVERTURE DES LIEUX...](#)

Unis pour la réouverture des lieux de culte

TVA Nouvelles

Publié le 17 mai 2020 à 20:34

Play Vidéo

Peu ont échappé aux mesures de confinement imposées par Québec, pas même les lieux de culte qui sont fermés depuis plusieurs semaines.

Mais plus la situation perdure, plus la pression est grande sur le gouvernement pour leur réouverture. C'est pourquoi quatre représentants des communautés religieuses s'unissent pour que ces lieux puissent rouvrir. Pour l'archevêque de l'Église catholique de Québec Gérald C. Lacroix, il ne fait aucun doute que les lieux de culte sont un service essentiel.

«Bien sûr pour la partie spirituelle, mais il y a un côté très social à nos rassemblements, peu importe la communauté de foi. Rassembler des gens, les accompagner, les accueillir, ça fait partie de la vie», dit-il.

Selon Mgr Lacroix, tout comme les entreprises et commerces qui ouvrent peu à peu, il assure qu'il serait capable de «prendre les mesures nécessaires» pour respecter la distanciation sociale.

Si eux ils espèrent rouvrir, l'impatience se fait aussi sentir chez les fidèles, remarque Bruce Myers, évêque anglican de Québec.

«C'est sûr que les gens veulent retourner à leur bâtisse, à leur lieu de culte. Alors, c'est sûr qu'on va suivre toutes les règles, toutes les directives de la Santé publique», raconte-t-il.

Une réouverture des lieux de culte serait bénéfique pour le moral de la communauté musulmane, croit Mohamed Labidi du Centre culturel islamique de Québec.

«Vous savez, quand on a fermé, il y a des gens qui pleuraient. C'est sûr que les gens ont hâte que ça ouvre, vraiment», lance-t-il.

Les quatre représentants ont d'ailleurs envoyé au gouvernement un protocole conjoint pour une réouverture sécuritaire.

Tous se disent prêts à respecter les mesures d'hygiène et à diminuer le nombre de personnes à l'intérieur des établissements, s'il le faut.

«Absolument. On n'a pas le choix. La santé, c'est ce qui est le plus important quand même. Par contre, les gens ont hâte de retrouver leurs repères spirituels», précise David Weiser, porte-parole de la communauté juive de Québec.

Malgré tout, M. Weiser indique qu'il ne sera pas en mesure de faire respecter les règles dans leur lieu de culte.

«Nous, la communauté juive de Québec est très petite. Donc, on va attendre à l'automne pour voir comment ça se passe», laisse-t-il entendre.

«On essaie d'être de bons partenaires, de collaborer. Il y a une dizaine de jours, les leaders religieux, on s'est rassemblés à travers le Québec pour envoyer une lettre au premier ministre pour qu'on puisse entrer dans un dialogue», ajoute l'archevêque Lacroix.

Dix jours plus tard, ce dernier mentionne qu'aucune réponse ne leur est parvenue de la part de François Legault. Il espère tout même qu'il y aura un bon dialogue.

Peu importe, les leaders religieux sont prêts à faire plus de célébrations à capacité réduite si cela leur permet d'ouvrir.

«Je pense qu'une des belles choses qui est sortie de cette crise, c'est que peut-être que ça prenait une pandémie, pour rassembler les grandes religions du Québec autour d'une même table, pour trouver une voix commune, un sens commun sur quelque chose d'important», affirme l'évêque anglican Myers.

Reste à voir maintenant si leur cri du cœur sera entendu par le gouvernement.

Recommandé pour vous